

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 16

Séance du conseil municipal :
Date de convocation du Conseil Municipal :

19/02/2024 à 19 heures 30
13/02/2024

PRESENTS : Thierry PADILLA, André DENOYELLE, Jean-Noël BERERD, Gaëlle LEGLISE, Luc PIERRON, Aurélie LACOMBE, Cyrille HOUTIN, Diane BILLARD, Laëtitia GUYOT, Benjamin MARTIN, André TAILLARD

ABSENTS/EXCUSÉS : Agnès PIERRE-DAVIGNON donne un pouvoir à Benjamin MARTIN, Vincent BRAVO donne un pouvoir à Jean-Noël BERERD, Corinne RIONDELET donne un pouvoir à André DENOYELLE, Eddy AMOROSO, Laure POMMIER donne un pouvoir à Gaëlle LEGLISE, Pierre RUDOLF donne un pouvoir à Luc PIERRON, Isabelle DIAS

Délibération n° 24-16
VOTE DES TARIFS DES PRESTATIONS LIÉES A L'EAU POTABLE

Le Maire expose :

Les tarifs des prestations liées à l'eau potable doivent être votés par l'assemblée délibérante. Aucune délibération récente n'ayant été trouvée, il convient de voter ces tarifs qui seront inclus dans le règlement de l'eau potable.

Prestations	Tarifs
Pose d'un compteur neuf (forfait comprenant le raccordement de l'eau potable au compteur et le déplacement d'un agent)	95 €
Remplacement compteur cassé, gelé, perdu ou volé (forfait comprenant le compteur, la main d'œuvre et le déplacement d'un agent)	130 € (pour un compteur de Ø 15 mm)
Amendes	Tarifs
Bris de scellés ou de compteur	1050 €
Dépose de compteur	1050 €
Réouverture de branchement	1050 €
Branchage ou piquage sur le réseau	1050 €

Le Maire propose :

- DE RETIRER toute délibération antérieure existante liée aux tarifs des prestations de l'eau potable,
- DE VOTER les tarifs proposés,
- DE METTRE A JOUR le règlement de l'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE RETIRER** toute délibération antérieure existante liée aux tarifs des prestations de l'eau potable,
- **DE VOTER** les tarifs proposés.
- **DE METTRE A JOUR** le règlement de l'eau potable.

Fait et délibéré à Chessy les Mines, le 19 février 2024

Le Maire
Thierry PADILLA



Exécutoire, compte tenu :

- de son affichage le : 04/03/2024
- de sa transmission en Sous-Préfecture le : 05/03/2024

Accusé de réception en préfecture
069-216900563-20240219-24-16-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2024